



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02778

Numéro SIREN : 811 377 779

Nom ou dénomination : 8SEC

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/022059

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/022059**
n° de gestion : **2015B02778**
n° SIREN : **811 377 779 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 07/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

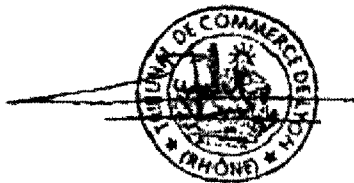
8SEC - Société par actions simplifiée
129 rue Servient 69003 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



4885803

22059

SAS 8SEC

129 RUE SERVIENT 69003 LYON

Etats fiscaux

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGF4P N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SAS 8SEC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12 0 1	
Adresse de l'entreprise		129 RUE SERVIENT 69003 LYON		Durée de l'exercice précédent *			
Numéro SIRET *		8 1 1 3 7 7 7 9 0 0 0 1 2		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 6	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	13 500	AC	4 058		9 443
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 556	AG	4 662		1 894
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	91 021	AK	13 948		77 073
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	7 194	AU	1 472		5 723
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	118 272	BK	24 139		94 132
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et fins	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	18 077	CA			18 077
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités	CF	153 366	CG			153 366	
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	171 443	CK			171 443
	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW					
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	289 714	1A	24 139		265 575
Renvois (1) Dont droit au bail				(3) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	
Clause de réserve de propriété *				(3) Part à plus d'un an .		CR	
Immobilités				Stocks			
				Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme *gg*

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 8SEC		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	1 070)	DA	1 070	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	214 794	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG		
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(61 032)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	154 832	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN	90 000	
	TOTAL (II)	DO	90 000		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	5 619	
	Dettes fiscales et sociales		DY	15 124	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	20 743		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	265 575		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	20 743		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 8SEC		Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	32 105	
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	FK	FL	32 105	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN	91 021	
	Subventions d'exploitation			FO	40 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
				FR	163 126	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	78 544	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	1 634	
	Salaires et traitements *			FY	88 152	
	Charges sociales (10)			FZ	31 688	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions			GA	24 139
		Sur actif circulant dotations aux provisions *			GB	
		Pour risques et charges dotations aux provisions			GC	
					GD	
	Autres charges (12)			GE		
				GF	224 158	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG (61 032)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
			GP			
Total des produits financiers (V)						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
			GU			
Total des charges financières (VI)						
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW (61 032)	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 8SEC		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	163 126	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	224 158	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(61 032)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G 1)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 20 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 265 574,82 E.

Le résultat net comptable est une perte de 61 032,12 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/05/2017 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

- Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'entreprise n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2005).

- Informations spécifiques relatives à la 1^{ère} application des nouvelles règles sur l'amortissement ou la dépréciation des fonds commerciaux

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

Le règlement précise le traitement du fonds commercial en indiquant qu'il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Si une durée d'utilisation limitée peut être déterminée au regard des critères définis à l'article 214-1, le fonds commercial est amorti sur cette durée. Une dépréciation complémentaire peut être comptabilisée (dépréciation définitive et qui ne peut pas faire l'objet d'une reprise).

Il indique que pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. La dépréciation s'apprécie par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle, celle-ci étant la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage :

- la valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie,
- la valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. S'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, il convient de déterminer la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Il est précisé que les impacts éventuels de ce règlement sur les comptes de l'exercice doivent être traités de manière prospective.

- Application à cette société

En l'absence d'inscription d'un fonds commercial à l'actif, les changements introduits par le règlement ANC n°2015-06 n'ont pas eu d'effet sur les comptes de cet exercice.

Actif circulant

- Créances :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi CICE

Montant du CICE sollicité

Au titre de l'année civile 2016, le CICE sollicité par l'entreprise s'élève à un montant de 3272 €. Ce crédit d'impôt est calculé sur la base des rémunérations éligibles au titre de ladite année civile, il sera imputé sur l'impôt société ou si celui-ci est insuffisant fera l'objet d'une demande de remboursement.

Comptabilisation du CICE

Conformément à l'avis ANC du 28 février 2013 le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, il améliore ainsi le résultat d'exploitation.

Utilisation du CICE de l'année précédente

Conformément aux dispositions de l'article 294 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises nous précisons l'utilisation de ce crédit d'impôt.

Le CICE sollicité au titre de l'année civile précédente 2015, d'un montant de 0 € (première exercice)

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement = 13 500 Euros

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				100 %
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL				

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 118 272 Euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		111 077		111 077
Immobilisations corporelles		7 195		7 194
Immobilisations financières				
TOTAL		118 272		118 272

Amortissements et dépréciations d'actif = 24 139 Euros

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		22 668		22 668
Immobilisations corporelles		1 472		1 472
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		24 139		24 139

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	13 500	4 058	9 443	5 ans
Licence	6 556	4 662	1 894	2 ans
Application jeux mobile	91 021	13 948	77 073	5 ans
Mob. mat bureau info	7 195	1 472	5 723	de 2 à 3 ans
TOTAL	118 272	24 139	94 132	

Etat des créances = 18 077 Euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	18 077	18 077	
TOTAL	18 077	18 077	

Provisions pour dépréciation = Euros

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 070 €uros

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	0		
Titres émis	10704	0,10	1 070
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10704	0,10	1 070

Etat des dettes = 20 743 €uros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	5 619	5 619		
Dettes fiscales & sociales	15 124	15 124		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	20 743	20 743		

Charges à payer par postes du bilan = 5 735 €uros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 280
Dettes fiscales & sociales	3 455
Autres dettes	
TOTAL	5 735

Annexe aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Information sur le compte de résultat

Le détail des postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figure au chapitre « compte de résultat détaillé » des états financiers complets. On pourra s'y reporter pour obtenir une information plus détaillée.

Effectif et engagements au titre des indemnités de départ à la retraite

L'effectif de l'entreprise est de 0, l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite à verser aux salariés, jugé non significatif, n'a pas été calculé.

Annexe aux comptes annuels (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 5 735 €uros

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Frs factures non parvenues(408100)</i>	2 280
TOTAL	2 280

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Pers conges a payer(428200)</i>	1 948
<i>Org soc ch/conges a payer(438200)</i>	811
<i>Charges a payer(448600)</i>	696
TOTAL	3 455



8SEC
Société par actions simplifiée au capital de 1 070,40 euros
Siège social : 129, rue Servient, 69003 LYON
811 377 779 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à -61 032,12 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-61 032,12 euros
-----------------------	------------------

Affectée au compte "report à nouveau"	-61 032,12 euros
S'élevant ainsi à -61 032,12 euros	

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 JUIN 2017

Cette résolution est adoptée par voix ayant voté pour, voix ayant voté contre et voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président

Louis GIRAUD

